

# Renforcer la coopération et la cohérence parmi les institutions multilatérales REDD+ au profit des activités REDD+

(2<sup>ème</sup> document de travail)

---

PROGRAMME ONU-REDD 5<sup>ème</sup> RÉUNION  
DU CONSEIL D'ORIENTATION

---

4-5 novembre 2010

Washington D.C., États-Unis



Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document a été imprimé en nombre limité afin de réduire au minimum l'impact des processus du Programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. La plupart des documents de réunion du Programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse [www.unredd.net](http://www.unredd.net).

## Introduction

1. Les instances dirigeantes du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), du Programme d'investissement forestier (FIP) et du Programme ONU-REDD (ONU-REDD) ont chargé leurs secrétariats de mettre au point de manière collaborative des solutions pour renforcer la coopération et la cohérence parmi les institutions REDD+ afin d'appuyer les efforts en faveur de la REDD+. Les décisions des instances dirigeantes sont indiquées ci-dessous :

*Comité des Participants du FCPF (22-25 mars 2010)*

“Le Comité des Participants demande à la FMT de travailler avec les initiatives en cours et les institutions concernées, dont le Programme ONU-REDD et le FIP, afin d'envisager des solutions pour renforcer la coopération systématique et accroître l'efficacité, d'améliorer la cohérence à l'appui des efforts déployés par les pays pour la REDD plus, et de rendre compte au CP lors de sa sixième réunion en lui présentant au besoin les solutions, les implications et les recommandations.”

*Sous-comité du FIP (3-4 février 2010)*

“Le Sous-comité demande à l'Unité administrative du FIC de travailler, avec d'autres institutions multilatérales associées au programme REDD+ et d'autres initiatives REDD+, à l'examen de toutes les solutions permettant de renforcer leurs liens de coopération et d'améliorer la cohérence de leurs interventions, à l'appui des efforts déployés par les pays dans le cadre du processus REDD+. L'Unité administrative des FIC devra rendre compte de ses activités au Sous-comité à sa session de juin, et lui soumettra, au besoin, un rapport sur l'analyse des différentes formules envisageables.”

*Conseil d'orientation d'ONU-REDD (22 février 2010)*

“Compte tenu du rôle du secrétariat du Programme ONU-REDD comme administrateur des partenariats et agent de liaison avec les initiatives REDD+, le Conseil d'orientation demande au secrétariat de travailler plus avant avec d'autres initiatives REDD+ afin d'explorer les solutions possibles de renforcement de la coopération et de promouvoir la cohérence entre elles afin de soutenir les efforts des pays pour la REDD+. Le secrétariat présentera ses conclusions au Conseil d'orientation, s'il y a lieu, au plus tard lors de sa 5<sup>ème</sup> réunion.”

2. En avril 2010, les secrétariats du FIC, du FCPF et du Programme ONU-REDD se sont rencontrés et ont convenu d'une feuille de route et de grandes étapes pour produire un document commun intitulé **“Renforcer la coopération et la cohérence parmi les institutions REDD+ au profit des activités REDD+.”**
3. L'objet de ce document est d'identifier et d'examiner les solutions à court et long terme permettant de renforcer la coopération et la cohérence parmi les institutions REDD+ au soutien des activités REDD+.
4. Le document s'articule en cinq sections et une annexe :
  - a. Introduction
  - b. Contexte d'une collaboration effective pour la REDD+
  - c. Financement et soutien à la REDD+ sous l'égide du FCPF, du FIP et d'ONU-REDD
  - d. Solutions pour une collaboration renforcée en faveur de la REDD+ au niveau des pays
  - e. Suggestions pragmatiques pour une coopération renforcée autour de la REDD+
  - f. Annexe : informations sur une sélection de mécanismes de REDD+.
5. Sous-tendant l'approche proposée dans ce document réside l'idée que les ressources financières et techniques fournies par les institutions REDD+ et les autres organisations concernées à l'échelon national et international doivent correspondre aux besoins nationaux identifiés pour la REDD+. Cette démarche resserrera non seulement

les collaborations entre divers acteurs, mais renforcera aussi la cohérence en tirant parti des avantages comparatifs de chacun d'entre eux.

6. À l'échelon mondial, ce document apporte des suggestions pragmatiques en faveur d'une meilleure collaboration entre les institutions REDD+ existantes, et ce, dans le contexte des négociations menées sous l'égide de la CCNUCC. Au nombre des mesures préconisées figurent un programme de travail REDD+ prévoyant des tâches analytiques pertinentes pour les trois institutions ainsi que la confirmation des activités collaboratives déjà établies.
7. Ce document passe en revue les commentaires des représentants de l'Amazon Fund, du Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo, du Fonds pour l'environnement mondial et du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui ont rencontré les équipes du FCPF, d'ONU-REDD et du FIP à Washington, DC, les 3 et 4 mai 2010, pour débattre de son contenu.
8. Il se fonde également sur les résultats de la *Conférence internationale sur les grands bassins forestiers* qui s'est tenue le 11 mars 2010 à Paris et de la *Conférence d'Oslo sur la déforestation et le climat 2010*, qui a eu lieu le 27 mai 2010. Le document réunit en outre des renseignements concernant les opportunités supplémentaires suscitées entre juin et septembre 2010, notamment le lancement du Cinquième cycle de réapprovisionnement du FEM, qui offre désormais une fenêtre claire pour la gestion durable des forêts (SFM) / REDD+ et l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (LULUCF). Mentionnons aussi les rencontres du *Partenariat provisoire REDD+* en juillet et août 2010, respectivement à Brasilia et Bonn.
9. La première ébauche a été soumise aux instances dirigeantes du FIP et du FCPF pour examen et discussion lors de leurs récentes réunions (Sous-comité du FIP le 24 juin 2010, et Comité des Participants du FCPF les 28 juin et 1er juillet 2010 respectivement). Le document a été révisé conformément aux commentaires reçus des membres des instances dirigeantes du FIP et du FCPF.
10. La deuxième version est en cours de soumission au Programme ONU-REDD et déposée de nouveau auprès du Sous-comité du FIP et du Comité des Participants du FCPF en prévision des réunions des trois organes de gouvernance et de leur réunion conjointe, au début du mois de novembre 2010.

#### **Contexte d'une collaboration effective pour la REDD+**

11. Les discussions d'orientation sur la REDD+ ont été entamées lors de la COP 13 en décembre 2007. Avec le Plan d'action de Bali<sup>1</sup> et l'accord sur les approches pour animer l'action en faveur de la REDD+, adoptés à Bali et définis grâce au travail du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme pour la REDD+, une étape importante a été franchie.
12. Si la COP 15 de décembre 2009 n'a pas débouché sur un accord mondial contraignant, les délégués ont confirmé la nécessité d'une action conjointe pour réduire les émissions de GES afin de réaliser l'objectif prioritaire consistant à limiter le réchauffement planétaire à moins 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. La COP 15 a offert une orientation méthodologique, tandis que l'accord de Copenhague appelait la mise en place immédiate d'un mécanisme de REDD+. À Copenhague, six pays donateurs (Australie, France, Japon, Norvège, Royaume-Uni et États-Unis) se sont également engagés à contribuer à hauteur d'environ 3,5 milliards de dollars américains à des fonds dits "fast start" (à démarrage rapide) pour la REDD+ d'ici fin 2012.
13. À la suite de la COP-15, un pas a été franchi vers la réalisation d'un mécanisme de REDD+, qui permettra de relever ensemble et avec succès les défis liés à la déforestation et à la dégradation des forêts.

---

<sup>1</sup> Décisions 1/CP.13, Plan d'action de Bali et 2/CP.13, réduction des émissions dues au déboisement dans les pays en développement : des approches pour animer l'action.

14. En mars dernier, des représentants de 54 grands bassins forestiers et de pays donateurs ont participé à une *Conférence internationale sur les grands bassins forestiers*, organisée le 11 mars à Paris. La conférence a été l'occasion de réaffirmer les engagements "fast start" pour la REDD+ pris à Copenhague, de proposer la création d'un Partenariat REDD+ et de mobiliser un effort de recueil de données sur les activités et le financement de la REDD+. Les participants ont en outre convenu que le travail du Partenariat compléterait le processus de la CCNUCC.

15. Dans le sillage de la conférence de Paris, le gouvernement de la Norvège a parrainé la *Conférence d'Oslo sur la déforestation et le climat 2010* le 27 mai. La conférence a, entre autres, abouti à l'adoption d'un document volontaire, non contraignant, établissant un cadre pour un Partenariat provisoire REDD+. L'objectif du Partenariat est de contribuer à la lutte mondiale contre le changement climatique en jouant le rôle de plateforme provisoire permettant à ses membres d'accélérer l'activité et le financement de la REDD+, et à cette fin d'engager une action immédiate, notamment en améliorant l'effectivité, l'efficacité, la transparence et la coordination des initiatives et instruments financiers REDD+, afin de faciliter entre autre choses le transfert de connaissances, le renforcement des capacités, les actions d'atténuation et le développement et les transferts de technologie<sup>2</sup>.

16. De nombreux pays donateurs ont engagé des ressources substantielles en faveur de la REDD+. Si une partie significative de ces fonds sera décaissée de manière bilatérale (tableau 1), une autre est appelée à être transférée multilatéralement, en particulier par le biais d'arrangements REDD+ existants comme le FIP, le FCPF et le Programme ONU-REDD.

Tableau 1 : Engagements bilatéraux en faveur de la REDD+ <sup>3</sup>

<b>Pays/Organisation</b>	<b>Financement provisoire indicatif (\$US)</b>	<b>Détail</b>
Allemagne	Environ 503 000 000	L'Allemagne consacrera environ 30% des fonds "fast-start" pour la protection climatique internationale, soit au moins 350 millions d'euros, à la prévention de la déforestation dans les pays en développement.
Australie	120 000 000	L'Australie a annoncé une contribution de 120 000 000 \$US (environ 130 000 000 \$AU) en faveur de la REDD+ pendant la période "fast-start".
Danemark	Au moins 16 500 000	Ce montant ne comprend que les contributions multilatérales pour 2010. Les éventuelles contributions pour 2011 ne sont pas encore fixées.
Espagne	27 100 000	Comprend les fonds annoncés pour le Programme ONU-REDD, dans l'attente d'une approbation définitive en Conseil des ministres.
États-Unis	1 000 000 000	Les États-Unis souhaitent affecter 1 milliard de dollars à la REDD+ au cours de la période "fast-start" ; les chiffres préliminaires pour 2010 et 2011 ne sont pas encore arrêtés, mais prévoient au moins 536 millions de dollars.
France	Environ 330 000 000	La France a engagé 246 millions d'euros pour la période "fast-start", soit 20% de l'engagement français de fonds "fast start".
Japon	Environ 500 000 000	Le Japon a annoncé 500 millions de dollars pour l'assistance REDD+ (bilatéral/multilatéral compris) entre 2010 et 2012 à la

<sup>2</sup> [Document du Partenariat provisoire REDD+, adopté le 27 mai 2010 à Oslo, en Norvège](#)

<sup>3</sup> Pour certains pays, les fonds engagés comprennent un soutien par le biais de canaux multilatéraux.

Pays/Organisation	Financement provisoire indicatif (\$US)	Détail
		COP 15.
Norvège	1 000 000 000	La Norvège a annoncé 1 milliard de dollars pour la REDD+ au cours de la période "fast-start".
Pays-Bas	Environ 80 000 000	65 000 000 euros
Royaume-Uni	Environ 450 000 000	La contribution financière mentionnée pour le Royaume-Uni est un montant indicatif. Elle ne constitue pas une annonce d'intention de la part du Royaume-Uni.

Sources : Rapport de synthèse : étude du financement et des activités REDD+, préparé par un groupe de travail intergouvernemental (2010), et données supplémentaires du gouvernement des Pays-Bas.

17. Soucieux de la nécessité d'introduire davantage de soutien organisationnel et d'initiatives tant politiques que transversales et transinstitutionnelles à l'appui des objectifs REDD+ et d'asseoir le soutien financier et politique aux pays dans le monde, le Programme ONU-REDD, le FCPF et le FIP reconnaissent qu'il importe de prendre part aux autres initiatives internationales impliquées dans les activités REDD+. L'annexe 1 comporte des informations détaillées fournies par des institutions et organisations appuyant actuellement la REDD+.
18. Par exemple, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui joue le rôle de mécanisme de financement multilatéral non seulement pour la CCNUCC, mais également pour l'UNCBD et désormais l'UNCCD, a prévu pour son cinquième réapprovisionnement 250 millions au titre de fenêtre de financement pour la gestion durable des forêts. Ces fonds seront mis en commun avec ceux des domaines d'intervention du FEM pour les pays sollicitant un financement du FEM. Cette utilisation des fonds du FEM à l'appui des objectifs de la REDD+ ouvre la possibilité d'améliorer significativement les sources de financements.
19. Les 192 États-membres du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) ont prescrit un programme quadriennal sur le financement forestier portant sur toutes ses sources, les lacunes et les opportunités. Le programme de travail du FNUF sera examiné au FNUF 10 en 2013, et donnera lieu à l'élaboration de recommandations prenant acte du besoin croissant de ressources financières par le biais des mécanismes existants et tenant compte, entre autres solutions, de la nécessité d'un fonds forestier international distinct de l'existant. Le FNUF travaillera étroitement avec les mécanismes de financement de la REDD+ pour suivre les fonds alloués aux forêts en contrepartie des avantages en carbone qu'elles confèrent, cerner les éventuels besoins d'appui supplémentaires, identifier les lacunes et les opportunités pour les pays ne pouvant pas prétendre à l'octroi de ces fonds à court terme, ainsi que les distorsions possibles suscitées par les montants assez considérables mis à disposition par les mécanismes et les engagements REDD+.
20. La multitude d'institutions et d'initiatives multilatérales et bilatérales au service de la REDD+ est telle que la coordination des efforts internationaux en faveur de la REDD+ présente autant de défis que d'opportunités. En particulier, si ces institutions ne parviennent pas à collaborer et à tirer parti de leurs avantages comparatifs, les efforts en faveur de la REDD+ donneront lieu à d'inutiles redondances et à des situations de concurrence. Consciente de ce risque, la communauté internationale a appelé de ses vœux une approche mieux coordonnée et harmonisée pour l'assistance financière et technique de la REDD+ parmi les institutions REDD+ multilatérales existantes, notamment le FCPF, ONU-REDD et le FIP, ainsi que les efforts bilatéraux et multilatéraux émergents.
21. Le débat tourne actuellement autour des besoins de financement soulevés par la REDD+ et la coordination des institutions REDD+ du secteur public. Un domaine exigeant une attention toute

particulière est l'engagement du secteur privé dans les activités REDD+, qui produira des avantages publics aussi bien que privés. Le poids des investissements privés dans les opérations de ressources forestières et naturelles et dans les industries forestières est de très loin supérieur aux flux combinés des banques multilatérales de développement, des agences bilatérales, des organisations de la société civile et des organismes caritatifs. À l'heure actuelle, on estime que le secteur privé représente 80-90 pour cent du financement du secteur forestier, les petites et moyennes structures constituant l'écrasante majorité des entreprises liées à la forêt dans les pays en développement.

22. Les équipes du FCPF, du FIP et d'ONU-REDD ont proposé une approche collaborative afin d'identifier les possibilités d'appuyer les besoins en REDD+ dans les pays. L'identification des activités mondiales pertinentes complètera cette approche. Les leçons à tirer pourront être systématiquement rassemblées et partagées avec la communauté internationale afin de nourrir le processus de la CCNUCC.

## Financement et soutien à la REDD+ sous l'égide du FCPF, du FIP et d'ONU-REDD

### *Avantages comparatifs institutionnels*

23. Le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la CCNUCC<sup>4</sup> a élaboré un projet de décision de la COP soumise à adoption lors de la COP-15 à Copenhague. Si la décision elle-même n'a pas été retenue à Copenhague, son introduction a été pour les délégués de la COP-15 l'occasion de réitérer leur engagement en vue de réduire les émissions de GES.
24. Le projet évoque trois "phases" d'activité REDD+ :
- ..., "en commençant par l'élaboration des **stratégies ou des plans d'action nationaux**, les politiques et mesures et le renforcement des capacités, suivis de la **mise en œuvre** des politiques et mesures nationales ainsi que des stratégies ou des plans d'action nationaux et, s'il y a lieu, des stratégies infranationales, qui pourraient s'accompagner d'activités supplémentaires de renforcement des capacités, de développement et de transfert de technologies et d'activités de démonstration axées sur les résultats pour évoluer finalement vers des **activités axées sur les résultats** [qui seront intégralement mesurées, notifiées et vérifiées]."*
25. Les trois initiatives sur lesquelles porte ce document possèdent conjointement une portée et des capacités suffisantes pour couvrir l'approche par phase suggérée pour la REDD+. D'autres initiatives multilatérales, comme le FEM, l'Amazon Fund ou le Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo, et les programmes bilatéraux en évolution peuvent aussi être associées aux trois phases, ce qui optimisera la base de ressources disponibles pour permettre aux pays en développement d'aborder effectivement la REDD+. La nécessité d'harmoniser l'approche institutionnelle de la REDD+ a été mise en évidence : c'est ainsi que les pays en développement pourront réellement mettre les ressources financières et techniques au profit des besoins nationaux de REDD+ identifiés pour une mise en œuvre efficace des activités prioritaires.
26. Le FCPE, par le biais de deux mécanismes de fonds distincts mais liés, épaula les activités ayant pour objectif de :
- a) renforcer les capacités de REDD+ dans les pays en développement des régions tropicales et subtropicales ; et
  - b) tester un programme de paiements incitatifs et liés aux résultats dans certains pays pilotes, à relativement petite échelle, afin de poser les bases d'un futur système plus vaste d'incitations positives et de flux de financement.

---

<sup>4</sup> "Démarches générales et mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction des émissions résultants du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement ; et rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement".

27. Le FIP vise en premier lieu à appuyer les efforts de REDD+ dans les pays en développement, fournissant en début de processus un financement de soudure pour les réformes préparatoires et des investissements publics et privés identifiés dans le cadre des efforts déployés au plan national en faveur d'une stratégie REDD, tout en tenant compte des possibilités d'aider ces pays à s'adapter aux effets du changement climatique sur les forêts et de contribuer aux avantages multiples, tels que la préservation de la biodiversité, la protection des droits des peuples autochtones et des communautés locales<sup>3</sup>, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural. Le FIP financera les efforts visant à éliminer les causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts et à surmonter les obstacles qui ont empêché les efforts déployés jusqu'à présent d'atteindre ces objectifs. Quatre objectifs précis sont assignés au FIP :

- a) Engager et faciliter des mesures destinées à transformer les politiques et les pratiques liées au secteur forestier dans les pays en développement,
- b) Piloter des modèles transposables ailleurs pour faire mieux comprendre les corrélations existant entre l'exécution des investissements, des politiques et des mesures liés à la forêt et les réductions durables d'émissions, la préservation et la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone forestier dans les pays en développement,
- c) Faciliter la mobilisation de nouvelles ressources financières au profit de la REDD, éventuellement par le biais d'un mécanisme forestier de la CCNUCC, ce qui permettra de réduire de manière efficace et durable le déboisement et la dégradation des forêts, et contribuera ainsi à améliorer la gestion durable des forêts, et
- d) Fournir des données d'expérience utiles et faire part des réactions dans le cadre des délibérations de la CCNUCC sur le programme REDD.

28. Le Programme ONU-REDD entend générer les flux de ressources nécessaires pour réduire sensiblement les émissions mondiales liées au déboisement et à la dégradation des forêts. Le but immédiat est de déterminer si des structures de paiement et un soutien aux capacités soigneusement conçus peuvent inciter à assurer des réductions d'émissions *effectives, durables, réalisables, fiables* et *mesurables* tout en préservant et en améliorant les autres services écosystémiques fournis par les forêts..

#### *Financement*

29. Le Fonds de préparation du FCPF (capitalisation cible de 185 millions de dollars) et le Programme ONU-REDD contribuent actuellement au renforcement des capacités en vue de la REDD+ dans 38 pays. Ils subventionnent également le développement de stratégies nationales REDD+, la conception de systèmes de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV), l'adoption de scénarios de référence, l'engagement des parties prenantes et la création de mécanismes de gestion nationaux pour la REDD+.

30. Le Fonds Carbone du FCPF, avec une capitalisation cible de 200 millions de dollars, aidera un grand nombre de pays à entreprendre des activités axées sur les résultats en leur assurant des paiements contractuels en contrepartie de la réduction des émissions liée aux activités REDD+. Le Fonds Carbone doit être opérationnel vers la fin de l'année 2010.

31. Le FIP est un programme d'investissement conduit par cinq banques de développement multilatérales dans le but d'appuyer les efforts de REDD consentis par les pays en développement, de fournir d'emblée un financement de soudure pour les réformes préparatoires et des investissements publics et privés identifiés dans le cadre des efforts déployés au plan national en faveur d'une stratégie REDD, tout en tenant compte des possibilités d'aider ces pays à s'adapter aux effets du changement climatique sur les forêts et de contribuer aux avantages multiples, tels que la préservation de la biodiversité, la protection des droits des peuples autochtones et des communautés locales, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural.

32. Le niveau de financement actuel est de 542 millions de dollars<sup>5</sup>. Le FIP consent des subventions et des prêts subventionnés à 8 pays qui mettront en œuvre des investissements réformateurs dans divers secteurs, dont celui de la foresterie, mèneront des activités REDD+ ciblées et investiront dans le renforcement des capacités.

33. Le Programme ONU-REDD apporte actuellement son soutien à neuf pays pilotes, dont le nombre augmente. Un total de 42,6 millions de dollars a été approuvé par le Conseil d'orientation pour huit des neuf pays, dont quatre ont lancé la phase d'application du programme. En outre, le Programme ONU-REDD assure un soutien technique et une consultation sur la préparation à la REDD+ par le biais de son programme mondial, qui s'élève à présent à 8,7 millions de dollars – un soutien technique est également assuré par les agences et par un petit secrétariat interinstitutionnel.

#### *Harmonisation du soutien à la préparation REDD+*

34. La coopération autour de la préparation a déjà produit des résultats concluants. Par exemple, le FCPF et le Programme ONU-REDD ont uniformisé certains de leurs processus et normes de préparation afin de réduire les coûts de transaction pour les pays développant des stratégies nationales, en particulier à l'intention de ceux qui participent aux deux initiatives.

35. À la demande d'un pays, un modèle commun sera établi pour les formulaires de candidature adressés par les pays au FCPF et au Programme ONU-REDD. C'est ainsi que la République Démocratique du Congo a décidé de soumettre son Plan de préparation à la REDD (R-PP) aux deux institutions.

36. La République Démocratique du Congo a endossé la direction d'un projet cofinancé par le FEM, et qui vise à renforcer les capacités institutionnelles afin d'élaborer des politiques et des cadres incitatifs adaptés et réduire efficacement la pression exercée sur les écosystèmes forestiers dans le Bassin du Congo, et de mesurer avec fiabilité les flux de carbone. Le processus de préparation REDD+ a bien progressé après avoir reçu le soutien du FCPF et du Programme ONU-REDD. La RDC pourrait bientôt devenir une référence pour l'élaboration de mécanismes REDD, et partager son expérience avec les autres pays de la région.

37. Le Programme ONU-REDD et le FCPF s'emploient aussi à adopter un processus d'examen commun, fondé sur un Panel spécial de conseillers techniques comprenant des contrôleurs indépendants forts d'une expertise multisectorielle et transnationale. Le FIP pourrait envisager de recourir aux mêmes experts pour l'examen de qualité de ses stratégies d'investissement.

#### *Engagement des parties prenantes*

38. Les efforts actuellement entrepris pour harmoniser le soutien à l'engagement des parties prenantes portent déjà leurs fruits. Le Programme ONU-REDD a joué un rôle de précurseur en faveur de l'engagement de la société civile et des peuples autochtones dans l'agenda de la REDD+ et les deux groupes sont membres à part entière de son Conseil d'orientation. Le FCPF compte des observateurs actifs de la société civile et des peuples autochtones dans son Comité des Participants et soutient un programme de renforcement des capacités<sup>6</sup> à l'intention spécifique des peuples autochtones tributaires des forêts et d'autres groupes forestiers. Le FIP accueille aussi des observateurs actifs de la société civile et des peuples autochtones dans son Sous-comité. Suivant son exemple, le FCPF devrait adopter le

---

<sup>5</sup> Au 31 mars 2010.

<sup>6</sup> Durant l'année budgétaire 2009, le FCPF a fourni un soutien à la Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazonica, au Comité de coordination des Peuples autochtones d'Afrique et au Congrès général Kuna Yala (Panama) au nom de la Coordinadora Nacional de Pueblos Indígenas de Panama.

même processus d'auto sélection des peuples autochtones. Le FIP élabore un mécanisme de subvention afin d'appuyer les activités de soutien à la REDD+ qui bénéficie directement aux peuples autochtones et aux communautés locales dans ses pays pilotes.

39. Travaillant conjointement, le FCPF et le Programme ONU-REDD ont œuvré ensemble pour offrir un processus de consultation et d'engagement coordonné accompagné d'une orientation claire afin de ménager une participation significative des peuples autochtones et des communautés dépendant des forêts dans les travaux de la REDD+, dès la phase de préparation.
40. L'approche-programme des directives opérationnelles du Programme ONU-REDD a été mise au point en consultation avec les organisations des peuples autochtones et de la société civile ; quant au FCPF, il applique la politique opérationnelle de la Banque mondiale sur les Peuples autochtones et a émis des recommandations dans une Note d'orientation. Les deux initiatives ont amorcé la refonte de leurs procédures en une démarche unique en appliquant les normes les plus exigeantes – une occasion de concrétiser deux des garanties spécifiées dans le projet de décision de la COP-15 sur la REDD+ : le “respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales” et la “participation intégrale et effective de toutes les parties prenantes, y compris en particulier les peuples autochtones et les communautés locales”.
41. Le sous paragraphe 16 (d) du *Document conceptuel du FIP* met en avant les processus intégrateurs et la participation de toutes les parties prenantes importantes, notamment les peuples autochtones et les communautés locales. L'annexe III du *Document conceptuel du FIP* précise les lignes directrices relatives aux consultations à mettre en œuvre conformément au sous paragraphe 16(d). Ces règles doivent être observées afin de faciliter la participation intégrale et effective des peuples autochtones et des communautés locales susceptibles d'être affectées par une stratégie, un programme ou un projet envisagés dans un processus de consultation publique.

### **Solutions pour une collaboration renforcée en faveur de la REDD+ au niveau des pays**

42. Il est possible que les trois phases REDD+ ne suivent pas un ordre séquentiel strict, et des activités peuvent être entreprises parallèlement dans plus d'une phase. Il appartient à chaque pays de fixer son propre cap – par exemple en lançant ou achevant chaque phase selon leurs propres calendriers. Le FCPF, le FIP et le Programme ONU-REDD peuvent contribuer à chacune des trois phases REDD+ : stratégies nationales, mise en œuvre et actions fondées sur les résultats.

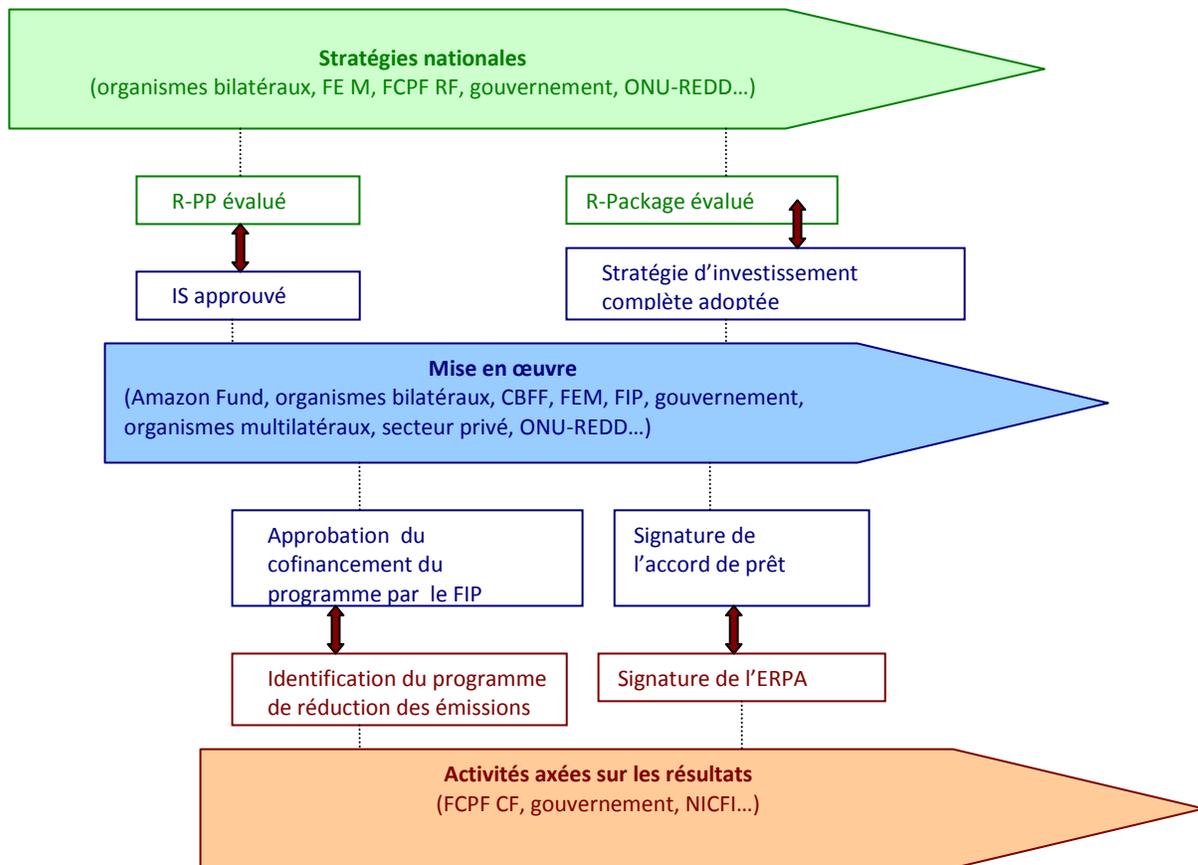


Illustration 1 : Contributions et relations du FCPF, du FIP et du Programme ONU-REDD à la REDD+

43. La piste initiale de réflexion sur les moyens de conjuguer les processus opérationnels du FCPF, du FIP et du Programme ONU-REDD tout au long des trois phases de la REDD+ est représentée dans l'illustration 1, ainsi que les contributions des trois programmes parmi d'autres initiatives. Le schéma met en lumière les possibilités de chevauchement, même pour un seul pays (qui pourrait investir dans la REDD+ avant d'avoir achevé son travail de préparation, et entreprendre des activités axées sur les résultats dès la phase d'investissement).
44. Afin de garantir la coordination des procédures de mise en œuvre au niveau national, le FCPF, le FIP et ONU-REDD proposent d'envisager une plateforme d'exécution commune (CDP), gérée et dirigée par le pays REDD. La CDP, dont le rôle consisterait à éviter la fragmentation de la structure de mise en œuvre, promouvrait un usage transparent de principes de fonctionnement et de normes communes – ces dernières se composeraient d'un volet social et environnemental, de principes d'engagement des parties prenantes, de normes d'achat et de gestion financière, de procédures en matière de divulgation de l'information et de mécanismes de recours. Les approches régissant le soutien technique tel que le MRV doivent également être simplifiées. Une CDP serait ainsi envisageable en République Démocratique du Congo, qui participe aux trois initiatives et qui a été le premier pays à soumettre un document unique à l'approbation des instances dirigeantes du FCPF et d'ONU-REDD. Les deux initiatives ont entrepris des missions conjointes et le pays a créé des structures nationales pour faciliter la coordination.
45. Si la CDP est guidée par des normes et des principes dans les pays, aucun modèle préétabli ne sera imposé pour sa structure et sa composition institutionnelles, le contexte national dans lequel s'articule la REDD+ variant d'un

pays à l'autre. La CDP servira une meilleure cohérence parmi les initiatives nationales bilatérales et multilatérales relatives à la REDD+ dans les pays, y compris d'autres projets forestiers.

46. Désireuse de simplifier davantage le soutien aux pays REDD pendant la phase de préparation à la REDD+, la FMT du FCPF a suggéré que les institutions autres que la Banque mondiale aident les pays REDD à mettre en œuvre les subventions de préparation du FCPF, de façon qu'un pays puisse travailler avec un "partenaire de mise en œuvre" et compléter l'assistance financière en tirant parti de l'expertise disponible à l'échelon mondial.
47. La stratégie nationale d'un pays REDD, qui peut être formulée avec l'aide du Programme ONU-REDD et/ou du FCPF, est examinée par le Comité des Participants du FCPF et le Conseil d'orientation d'ONU-REDD. Un avis favorable donné à la stratégie d'investissement, fondée sur la stratégie nationale ou une analyse équivalent, peut ouvrir la voie à l'approbation du co-financement par le FIP pour un programme d'investissement spécifique.
48. Le pays peut soumettre un programme de réduction des émissions greffé sur le programme d'investissement ou une autre décision d'investissement ou de politique. En précisant sa stratégie REDD+ conformément à son ensemble des mesures de préparation ("Readiness Package"), le pays peut revoir sa stratégie d'investissement. Dans le même temps, le programme d'investissement peut être préparé et un accord de prêt signé pour soutenir le programme. Parallèlement, le programme de réduction des émissions peut déboucher sur un Contrat de paiement des réductions d'émission sous l'égide du Fonds Carbone du FCPF.
49. Les modalités d'investissement et de fonctionnement du marché du carbone peuvent constituer des incitations pour les pays. Par l'octroi d'un financement initial, ces mécanismes permettent à des pays REDD+ d'impulser des mesures politiques et des programmes. Le marché du carbone peut aider les pays REDD+ à poursuivre ces mesures et programmes en assurant des paiements reposant sur les résultats au cours d'une période déterminée. Si l'investissement se traduit par un prêt, le marché du carbone peut aider le pays à rembourser le prêt.
50. Les pays ayant identifié des actions prioritaires nationales REDD+ et qui œuvrent à établir un environnement propice à des résultats durables possèdent un avantage certain. Ils ne sont pas seulement plus attractifs pour les grands acteurs d'investissement, mais ils peuvent aussi inciter les parties prenantes nationales à dégager une plateforme commune de collaboration. Les investissements peuvent progresser et renforcer les activités de préparation tout en garantissant la durabilité et en limitant les risques d'échec.
51. Le FIP appuie les investissements visant à introduire des réformes dans le secteur forestier et les domaines menaçant l'intégrité des écosystèmes forestiers. Un financement initial est consenti sous forme de subventions, de prêts subventionnés et de garanties pour des réformes en vue de la préparation, et des sources privées et publiques d'investissement sont identifiées grâce aux efforts d'élaboration de la stratégie de préparation nationale à la REDD+. La Stratégie d'investissement, cadre de planification stratégique pour la programmation des ressources du FIP, repose sur les plans REDD+ existants et répond aux priorités REDD+ identifiées. Les investissements du FIP s'appuieront sur le travail de préparation déjà financé par le FCPF et le Programme ONU-REDD. Au-delà des projets et programmes cofinancés par le FIP, ils pourront même couvrir les contributions de partenaires dans des domaines pertinents comme celui du développement.
52. Les trois initiatives (FCPF, FIP et Programme ONU-REDD) s'emploient à organiser des missions conjointes et à mettre l'accent sur une large participation des représentants gouvernementaux, des parties prenantes nationales, notamment les peuples autochtones et les communautés locales, et des partenaires pour le développement afin de promouvoir l'appropriation par le pays de la stratégie nationale REDD+ et de sa stratégie d'investissement. Ces missions conjointes présentent une excellente occasion de dialoguer au niveau des pays avec les autres initiatives impliquées dans la REDD+ ou les questions forestières et avec les parties prenantes et

partenaires intéressés. Dans un esprit d'efficacité et d'efficacités, des efforts seront consentis autant que possible pour que soient synchronisés les calendriers en vue des missions conjointes.

### **Suggestions pragmatiques pour une coopération renforcée autour de la REDD+**

#### *Instances dirigeantes*

53. Malgré leurs mandats et leurs histoires différentes, le Comité des Participants du FCPF, le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD et le Sous-comité du FIP partagent des caractéristiques similaires. Nombre de représentants de la REDD+ et de pays contributeurs sont membres des trois initiatives, qui sollicitent en outre les groupes à but non lucratif de la société civile et des peuples autochtones et les invitent activement à participer au titre d'observateurs ou de membres à part entière (consulter l'annexe 1 pour de plus amples détails).
54. Ces similarités ont été soulignées lors de la 4<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD et la 5<sup>ème</sup> réunion du Comité des Participants du FCPF. Les deux instances dirigeantes ont appelé de leurs vœux une plus grande intégration de ces initiatives, ainsi que la création d'une plateforme conjointe destinée à partager et diffuser les leçons de l'expérience des pays et à faciliter les discussions de politique.
55. Ces décisions et les discussions qui s'en sont suivies dans les trois secrétariats ont débouché sur une proposition : *l'organisation de réunions conjointes annuelles des instances dirigeantes des trois initiatives*. Ces réunions seront programmées en liaison avec les réunions régulières des instances dirigeantes du FCPF, du FIP ou du ONU-REDD.
56. Les secrétariats proposent qu'une journée de "plateforme conjointe" soit organisée pendant la première semaine de novembre 2010, en conjonction avec les réunions de l'organe directeur à Washington, DC. Idéalement, cette plateforme conjointe pourrait se dérouler avant les réunions, afin que les conclusions et recommandations puissent être soumises à la considération des instances dirigeantes respectives.
57. Si le Partenariat provisoire REDD+ en exprime le souhait, cette plateforme pourra également l'accueillir.
58. Parmi les thèmes de discussion suggérés, citons les efforts pour promouvoir une coordination au niveau national entre les programmes et les institutions REDD+, la question de la faisabilité des processus d'harmonisation à l'échelon des pays, ou encore les rapports intérimaires élaborés par le FCPF, ONU-REDD et d'autres organisations sur leur soutien à la préparation dans les pays. Une sélection d'études de cas pourrait illustrer et éclairer le fonctionnement des travaux de collaboration dans les pays et alimenter le débat des instances dirigeantes. Les réunions conjointes envisageront des approches innovantes pour débattre des questions soulevées par la progression des stratégies REDD+ réalisées dans les pays en développement, tandis que certaines questions seront mises en exergue : le MRV, les systèmes de partage des avantages, les garanties et l'engagement des peuples autochtones et des communautés locales. Les discussions porteront aussi sur les avancées du FCPF, du FIP et d'ONU-REDD dans le soutien à la préparation au niveau des pays, et s'intéresseront aux chevauchements entre ces initiatives.
59. Dans ce contexte, il est crucial de mieux coordonner le calendrier des réunions des organes directeurs du FCPF, du FIP et d'ONU-REDD. Pour des raisons d'organisation et autres, cette démarche s'est révélée ardue, mais une meilleure coopération entre les trois initiatives devrait permettre de surmonter ces difficultés.

#### *Un calendrier de réunions régulières*

60. Outre les réunions conjointes suggérées entre les instances dirigeantes, les secrétariats du FCPF, du FIP et d'ONU-REDD ont convenu de réunions conjointes de programmation, qui pourraient régulièrement solliciter

d'autres institutions REDD+. La première réunion a eu lieu les 3-4 mai 2010 à Washington, DC, et a porté sur les mécanismes d'exécution au niveau des pays et sur les activités mondiales qui tireraient profit d'une plus grande coordination.

61. Certains participants au Comité des Participants du FCPF, au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD et au Sous-comité du FIP ont déjà assisté aux réunions des organes directeurs des autres organismes. Malgré l'utilité de cette représentation transversale, une stratégie plus proactive est nécessaire au renforcement de la coopération.
62. Les réunions conjointes bénéficieraient également de la participation d'autres organismes multilatéraux financiers et politiques liés à la forêt et impliqués dans leur financement, notamment en faveur de la REDD+ – tels qu'Amazon Fund, le Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo, le FEM et le FNUF.

#### *Soutien international aux efforts déployés dans les pays*

- Base de donnée volontaire REDD+

63. À la demande du Partenariat REDD+, ONU-REDD et le FCPF ont été invités à appuyer la création d'une base de données volontaire REDD+.
64. Cette base de données est destinée à rassembler des informations relatives aux engagements pour la REDD+, notamment les contributions annoncées, les stratégies nationales et les plans d'investissement ; les engagements et les accords formels comprenant un transfert financier et les objectifs fixés ; les activités liées à un accord assorti de cibles explicites ; et le contrôle indépendant du résultat des activités. La base de données volontaire REDD+ sera établie sous la conduite du Partenariat provisoire REDD+ et pourra, outre le développement du système, donner lieu à une action de collecte des données, de renforcement des capacités et de diffusion active de l'information.
65. Une base de données REDD+ apparaît techniquement envisageable, compte tenu de l'expérience de la Banque mondiale avec la base de données du système de registres d'actifs carbone (CARS), la création par la FAO du système d'information Foris ainsi que d'autres outils de suivi de projets et de financements, et le soutien du PNUE à des bases de données de MDP.
66. Un protocole concernant la propriété de l'information, les langues, la neutralité et la sécurité et la stabilité des plateformes et des normes informatiques devront être développés. Le détail du système et le contenu seront précisés par le Partenariat provisoire REDD+.
67. La FAO a proposé d'être la première à lancer le concept de la base de données et de travailler en étroite collaboration avec les autres organismes ONU-REDD, la Banque mondiale et le secrétariat de la CCNUCC, sous la direction du Partenariat provisoire REDD+.
68. Le FNUF mène une étude quadriennale sur le financement forestier, dont les données recueillies sur le financement national, régional et international pour les forêts sous un angle transsectoriel et transinstitutionnel fourniront un apport substantiel pour le travail réalisé autour du financement de la REDD+.

- Mesure, Rapportage et Vérification

69. Lors de la COP 15, les pays ont été invités à :  
*"Mettre en place, eu égard aux circonstances et capacités propres à chaque pays, des systèmes nationaux solides et transparents de surveillance des forêts et, le cas échéant, des systèmes infranationaux faisant partie intégrante des systèmes de surveillance nationaux qui :*

- (i) Recourent à la fois à la télédétection et à des mesures au sol pour l'inventaire du carbone forestier en vue de l'estimation, le cas échéant, des émissions anthropiques de gaz à effet de serre par les sources et des absorptions par les puits liées à l'état des forêts, des réserves de carbone des forêts et des variations des superficies forestières ;*
- (ii) Fournissent des estimations qui soient transparentes, cohérentes, les plus exactes possibles et qui réduisent les facteurs d'incertitude, après prise en compte des capacités et moyens propres à chaque pays ;*
- (iii) Soient transparents et dont les résultats soient disponibles et puissent faire l'objet d'un examen, comme convenu par la Conférence des Parties ;”<sup>7</sup>*

70. Les pays REDD+ et la CCNUCC ont débattu de la nécessité de systèmes MRV nationaux et de suivi de la REDD+. Le Programme ONU-REDD et le FCPF collaborent déjà autour des activités de MRV en République Démocratique du Congo. Les deux organismes œuvrent ensemble à revoir le R-PP et fournir un plan de travail embrassant les ateliers conjoints et le soutien coordonné aux pays.
71. Sous l'impulsion de la FAO, ONU-REDD a travaillé sur une proposition cadre pour appliquer un Système de suivi national pour la REDD+, prévoyant le MRV du carbone et le suivi des avantages forestiers, des effets et de la gouvernance. Le cadre répond au manque d'information aux niveaux stratégiques (rapports nationaux, analyses des politiques) et opérationnels (exécution dans les pays et sur le terrain). Il reprend les concepts mentionnés dans les conditions de la REDD+ fixées par la CCNUCC et décrit les éléments d'un système de MRV pleinement opérationnel, conforme aux lignes directrices du GIEC sur l'établissement d'inventaires nationaux des GES pour l'évaluation de la REDD+. Cette démarche comprend l'élaboration de principes directeurs guidant la création d'un niveau de référence/niveau d'émissions de référence.
72. Les volets mesure et rapport du système de MRV proposé seront conformes aux stratégies de développement nationales et prévoiront un suivi terrestre par satellite et des inventaires forestiers nationaux.
73. En collaboration avec l'équipe de la FAO, le FCPF facilite l'aide technique des pays membres pour l'élaboration et la conception des systèmes MRV. À cette fin, l'organisme identifie les experts, réunit des ateliers et exécute des missions ciblées et des activités dans le pays, à l'exemple des évaluations technologiques conjointes avec des partenaires au niveau national.
74. Le FCPF apporte également son soutien au développement des outils de connaissance et aux documents techniques synthétisant les actuelles technologies de MRV et diffusant les bonnes pratiques au niveau national, notamment celles des peuples autochtones et des structures de gouvernance du MRV. Menées au sein de la Banque mondiale, ces activités sont dirigées en coordination avec les services régionaux de la Banque, afin que les activités de REDD+ soient intégrées aux démarches de prêt et d'assistance technique.
75. Les équipes de la FAO et du FCPF travaillent en liaison avec des partenaires internationaux et resserrent leur coordination. Les trois organismes d'ONU-REDD et la Banque mondiale sont parties au Partenariat collaboratif sur les forêts. Le Programme ONU-REDD travaille aussi étroitement avec le GEO et le GEOSS à la fourniture de données de télédétection gratuites, opportunes, normalisées et pertinentes. En coordination avec l'Institut national brésilien pour la recherche spatiale (INPE) et d'autres institutions, ONU-REDD assure des formations à l'utilisation de systèmes MRV nationaux.

- Garanties REDD+

76. Le projet de décision élaboré pour la COP-15 prévoit des garanties pour les futures activités REDD+ :

---

<sup>7</sup> Décision 4/CP.15 de la CCNUCC, (document FCCC/CP/2009/11/Add.1)

*“(La Conférence des Parties) affirme en outre que, lors de la mise en œuvre des activités (REDD+) (...), les garanties ci-après devraient être [promues] [et] [soutenues] :*

- (a) Nécessité de veiller à ce que les activités viennent en complément des objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ou soient compatibles avec ces objectifs ;*
- (b) Structures nationales transparentes et efficaces de gouvernance forestière, tenant compte de la législation et de la souveraineté nationales ;*
- (c) Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales, en tenant compte des obligations internationales pertinentes et des situations et législations nationales, et en notant que l’Assemblée générale a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ;*
- (d) Participation intégrale et effective de toutes les parties prenantes, y compris en particulier des peuples autochtones et des communautés locales, aux activités (REDD+) (...);*
- (e) Mesures qui soient compatibles avec la préservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, en veillant à ce que les activités (REDD+) (...) ne se prêtent pas à une conversion des forêts naturelles mais incitent plutôt à protéger et à conserver ces forêts et les services rendus par les écosystèmes ainsi qu’à renforcer les autres avantages sociaux et environnementaux, ainsi qu’à renforcer les autres avantages sociaux et environnementaux ;*
- (f) Mesures visant à prendre en compte les risques d’inversion ;*
- (g) Mesures visant à réduire les déplacements d’émission.”*

77. Les récents dialogues autour de la REDD+ ont attiré une attention particulière sur le suivi des garanties et sur la promotion et la mesure des avantages connexes. L’UNEP-WCMC propose des grandes lignes de conduite sur les avantages écosystémiques connexes aux niveaux national et mondial, et propose des méthodes pour les intégrer aux stratégies nationales REDD+. L’atelier Chatham House/ONU-REDD organisé récemment a donné lieu à une ébauche d’orientation et à un cadre entourant le suivi des garanties de gouvernance pour la REDD+.

78. La mise en pratique coordonnée de ces garanties est cruciale. Le Programme ONU-REDD, le FIP et le FCPF souscrivent actuellement à des garanties environnementales et sociales, conformément aux exigences de leurs textes fondateurs respectifs. Parmi les trois approches, celles du FIP et du FCPF sont les plus similaires.

79. Le FIP stipule que les banques multilatérales de développement<sup>8</sup> exécutant des activités financées par le FIP appliquent leurs propres politiques et procédures, y compris en ce qui concerne les garanties.

80. Le FCPF est actuellement mis en œuvre par la Banque mondiale, qui applique ses propres politiques de garantie. Si la proposition consistant à appliquer les dispositions relatives à l’exécution à d’autres institutions que la Banque mondiale se concrétisait, le Fonds de préparation du FCPF suivrait la même règle que le FIP : chaque partenaire de mise en œuvre se conformerait à ses propres politiques de garantie.

81. Le Programme ONU-REDD adopte une stratégie consistant à mettre en œuvre des normes sociales et environnementales minimales et à élaborer un outil annexe d’évaluation du risque axé sur une *due diligence*. Les deux démarches s’inscrivent dans le cadre fixé par la section consacrée aux garanties du projet de texte sur la REDD+ présenté à la COP-15, et reflètent les politiques poursuivies par les Nations Unies dans les conventions et les traités de protection des droits. Pour faciliter la coordination, l’outil d’évaluation des risques s’inspire des critères dégagés par des initiatives de normes volontaires et minimales, comme les Standards sociaux et environnementaux pour REDD+ CCBA/Care.

---

<sup>8</sup> Banque Africaine de Développement, Banque Asiatique de Développement, Banque interaméricaine de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Groupe de la Banque mondiale

82. Les normes sociales et environnementales minimales et l’outil d’évaluation des risques sont destinés à concourir de manière itérative à la conception et à l’exécution des programmes nationaux ONU-REDD. Suffisamment souples, ils seront adoptés par d’autres parties prenantes et guideront la conception des programmes, renforceront la confiance des parties prenantes et appuieront transparence et durabilité. Une fois les zones de risque identifiées, les activités de programme seront revues ou des mesures d’atténuation des risques entreprises.
83. Plutôt que de poursuivre une reconnaissance mutuelle (équivalence) des normes environnementales et sociales, les agences des Nations Unies et la Banque mondiale considèrent plus réaliste de conclure un accord cadre reprenant et appliquant les politiques et les procédures des organismes d’exécution, sous réserve de normes minimales convenues (réciprocité). Le FIP a déjà adopté cette approche décentralisée : les BMD sont gouvernées par des politiques et procédures relativement similaires, y compris au regard des normes environnementales et sociales. Toutefois, l’approche pourrait soulever des difficultés pour le Fonds de préparation du FCPF, qui possède un ensemble plus diversifié de partenaires de mise en œuvre, notamment les agences des Nations Unies composant le Programme ONU-REDD et les BMD. Le travail doit être poursuivi en ce sens.
84. Les trois initiatives sont conscientes qu’il est nécessaire de se pencher sur la gouvernance des efforts de préparation nationaux. D’autres organismes élaborent déjà diverses d’approches pour le suivi de la gouvernance REDD+, notamment le World Resources Institute en partenariat avec Imazon et ICV-Global Witness/Chatham House. Pour ONU-REDD, le PNUD met en place des évaluations dirigées par les pays et portant sur la gouvernance en présence de multiples parties prenantes pour la REDD+ dans des pays sélectionnés – ces évaluations serviront de base à la réforme des politiques.
85. D’autres possibilités existent pour resserrer la collaboration ; mentionnons les contributions aux avantages multiples des forêts et à la REDD+ dans le respect des garanties encadrant la biodiversité, les services écosystémiques et les moyens de subsistances, dans la lignée des investissements pour le développement et la protection de l’environnement de REDD+. Dans cette perspective, la coordination avec des organismes comme le FNUF peuvent contribuer à mettre en avant les expériences de financement de la REDD+, les limites du processus aux niveaux nationaux et les possibilités d’améliorer les systèmes en place et de résoudre les difficultés institutionnelles liées à la nécessité d’identifier et de promouvoir les avantages multiples des forêts.
- Partage de l’information
86. *Calendrier, mise en commun des dossiers et contacts.* Les trois équipes disposent de sites Internet dédiés ouverts au public et s’emploient à partager l’information sur leurs activités planifiées, les missions à venir et les réunions et ateliers. En outre, le Programme ONU-REDD tient à jour un *Espace collaboratif de travail* ([www.unredd.net/](http://www.unredd.net/)), où figurent un calendrier interactif, des fichiers et une base de donnée des contacts. Pour améliorer et renforcer la collaboration, l’Espace de travail pourrait être ouvert aux équipes du FCPF et du FIP. Une plateforme de partage d’information consolidée avec un accès direct aux renseignements des pays, ainsi qu’à des sujets et événements spécifiques, pourrait procurer des avantages significatifs aux parties prenantes à la REDD+.
87. *Modules de formation et outils pédagogiques.* Également évoquée, une méthode de coopération possible reviendrait sur les leçons à retenir et sur la coopération Sud-Sud. Des modules de formation ciblés et des outils pédagogiques pourraient ainsi être conçus avec les praticiens des pays en développement et à leur intention, afin d’améliorer leur capacité à s’investir dans les activités REDD+, à développer des stratégies nationales REDD+ et à honorer les engagements.
88. *Leçons à retenir.* Les équipes du Programme ONU-REDD et du FCPF explorent divers moyens collectifs permettant d’organiser et de diffuser les connaissances et les leçons à retenir, et de sensibiliser davantage les parties prenantes. Le Forum de Partenariat organisé chaque année par le Fonds d’investissement climatique constitue une plateforme d’échange des connaissances parmi les pays pilotes du FIC. Ces Forums s’intéressent

aux leçons tirées durant la conception et la mise en œuvre des programmes stratégiques d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, notamment la REDD+. Le prochain Forum de Partenariat se tiendra le 11 mars à Tunis, en Tunisie. Ces rencontres pourraient être poussées plus avant et réunir chaque année tous les pays participant aux initiatives REDD+, qui pourraient ainsi échanger leurs expériences et établir une solide communauté de pratique. Les réunions pourraient être organisées conjointement avec tous les organismes participant à la REDD+, notamment Amazon Fund, le Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo, le FCPF, le FIP, le FEM, l'OIBT, ONU-REDD et les agences bilatérales.

89. D'autres leçons pourront être tirées de la collaboration autour de la REDD+ au cours du processus d'élaboration et d'exécution du *Partenariat provisoire REDD+*, adopté le 27 mai 2010 à Oslo, en Norvège.
90. *Apports et événements conjoints*. L'organisation d'événements conjoints en marge des grandes réunions internationales et la coordination des apports à la plateforme REDD du CCNUCC et aux réunions de la COP suscitent des possibilités de coopération. De telles activités pourraient venir compléter les efforts individuels.
91. Dernière initiative conjointe conçue pour promouvoir le partage d'informations, un possible soutien est envisagé par le Programme ONU-REDD et le FCPF à la plateforme *REDD Desk* et les outils de diffusion et de partage d'information sur la REDD+ avec l'ensemble de la communauté, y compris la société civile.

Annexe 1 – Information sur les mécanismes REDD+ sélectionnés (base déclarative au mois de juin 2010)

	FIC/FIP	FCPF	ONU-REDD	Programme SFM/REDD+ du FEM
<b>Objectif</b>	<p>1) Engager et faciliter des mesures destinées à transformer les politiques et les pratiques liées au secteur forestier des pays en développement.</p> <p>2) Piloter des modèles transposables ailleurs pour faire mieux comprendre les corrélations existant entre l'exécution des investissements, des politiques et des mesures liés à la forêt et les réductions durables d'émissions, la conservation et la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone forestier dans les pays en développement.</p> <p>3) Faciliter la mobilisation de nouvelles ressources financières pour la REDD.</p> <p>4) Fournir des données d'expérience utile et faire part des réactions dans le cadre des délibérations de la CCNUCC sur la REDD</p>	<p>1) Renforcer les capacités de REDD+ dans les pays en développement des régions tropicales et subtropicales.</p> <p>2) Tester un programme de paiements incitatifs et liés aux résultats dans certains pays pilotes, sur une échelle relativement petite, afin de poser les bases d'un futur système plus vaste d'incitations positives et de flux de financement.</p>	<p>Générer les flux de ressources nécessaires pour réduire sensiblement les émissions mondiales liées au déboisement et à la dégradation des forêts. Le but immédiat est de déterminer si des structures de paiement et un soutien aux capacités soigneusement conçus peuvent inciter à assurer des réductions d'émissions <i>effectives, durables, réalisables, fiables et mesurables</i> tout en préservant et en améliorant les autres services écosystémiques fournis par les forêts.</p>	<p>Concrétiser les multiples avantages environnementaux découlant d'une meilleure gestion de tous les types de forêts.</p>
<b>Pays ciblés</b>	Pérou, RDP lao, Indonésie,	37 pays REDD+ : Argentine,	9 pays pilotes pour le	Tous les pays bénéficiaires du

	Burkina Faso, Ghana  (6 autres en attente)	Bolivie, Cambodge, Cameroun, République centrafricaine, Chili, Colombie, RDC, République du Congo, Costa Rica, El Salvador, Guinée équatoriale, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guatemala, Guyane, Honduras, Indonésie, Kenya, RDP lao, Libéria, Madagascar, Mexique, Mozambique, Népal, Nicaragua, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Suriname, Tanzanie, Thaïlande, Ouganda, Vanuatu, Viet Nam	démarrage rapide : Afrique : RDC, Tanzanie, Zambie Asie-Pacifique : Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Viet Nam, Amérique latine : Bolivie, Panama, Paraguay  18 pays ont rejoint le Programme : Argentine, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, République centrafricaine, Colombie, République du Congo, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Kenya, Mexique, Népal, Nigéria, Philippines, Îles Salomon, Sri Lanka, Soudan	FEM (144) possédant des forêts susceptibles de générer des avantages environnementaux à l'échelle mondiale.
<b>Gouvernance</b> - Organe délibérant	<b>Sous-comité du FIP</b> , représentant à parité 6 contributeurs et 6 pays en développement (processus d'auto sélection)	<b>Comité des Participants du FCPF</b> comprenant à parité 14 contributeurs et 14 représentants des pays REDD+ (élection annuelle par les 51 membres de l'Assemblée des participants)	<b>Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD</b> avec 3 membres à part entière des pays ONU-REDD (Afrique, Asie-Pacifique, ALC) et 3 bailleurs actuels (Norvège, Espagne et Danemark)  OCS : 1 membre UNPFII : 1 membre FAO, PNUD, PNUE : 1 membre chacun	<b>Le Conseil du FEM</b> compte 32 membres-circonscriptions régionales : 18 circonscriptions des pays en développement ; 8 membres des pays développés, 1 circonscription de pays développé, 4 circonscriptions mixtes
- Observateurs	OCS : 4 PA : 4 Secteur privé : 4	6 (représentants la société civile, les peuples autochtones, les	Secrétariat de la CCNUCC FCPF FEM	1 représentant chaque agence du FEM, secrétariat de la Convention, OCS, STAP

	FEM, FCPF, ONU-REDD, Secrétariat de la CCNUCC	organisations internationales, le secrétariat de la CCNUCC, le Programme ONU-REDD, le secteur privé)	PA : 3 représentants régionaux OCS : 3 représentants régionaux	
- Agences associées	BIRD, SFI, BID, BAfD, BA5D, BERD	Banque mondiale	FAO, PNUD, PNUE	BIRD, SFI, BID, BAfD, BA5D, BERD, PNUE, PNUD, FIDA, FAO, ONUDI
<b>Financement</b>	542 millions de dollars américains (au 3 mars 2010)	Fonds de préparation : environ 115 millions de dollars ; contribution supplémentaire d'environ 20 millions de dollars envisagée par l'Allemagne et 5 millions de dollars des États-Unis pour l'exercice FY10.  Fonds Carbone : environ 34 millions signés ; environ 16 millions de dollars supplémentaires du Royaume-Uni via le Fonds stratégique pour le climat et 5 millions de dollars des États-Unis pour l'exercice FY10.	105 millions de dollars (au mois de mars 2010)	Environ 1 milliard de dollars durant FEM-5 (4 ans) (250 millions de dollars des mécanismes incitatifs SFM/REDD+ et environ 750 millions des allocations des pays pour les domaines d'intervention du changement climatique, de la biodiversité et de la dégradation des terres)
<b>Contributeurs</b>	Australie, Danemark, Japon, Norvège, Royaume-Uni, États-Unis	11 donateurs du Fonds de préparation  5 contributeurs du Fonds Carbone	Norvège, Danemark, Espagne	32 bailleurs

<b>Modalités de financement</b>	Subventions, prêts subventionnés, garanties contre les risques, solutions de participation pour le secteur privé	Subventions	Subventions	Subventions
<b>Situation</b>	Lancement prochain de la mise en œuvre	En cours : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 37 R-PIN soumis</li> <li>- 14 R-PP subventions de préparation approuvées</li> <li>- 6 R-PP soumis</li> <li>- 3 R-PP évalués et financement approuvés</li> </ul>	Programmes nationaux élaborés et approuvés pour 8 pays, dont quatre sont au stade de mise en œuvre (au mois de mars 2010)	En cours de mise en œuvre depuis 2008 (lancement de FEM-5 en juillet 2010)
<b>Coordination avec les autres mécanismes REDD+</b>	ONU-REDD, le FCPF et le FEM sont observateurs auprès du Sous-comité du FIP	ONU-REDD et le FEM sont observateurs auprès du Comité des Participants du FCPF	Le FCPF et le FEM sont observateurs permanents au sein du Conseil d'orientation d'ONU-REDD. Le FIP a également été invité aux réunions. Collaboration à l'échelon des pays avec le FCPF et le programme REDDES de l'OIBT. Le Programme ONU-REDD est observateur auprès du SC du FIP, CP du FCPF et de l'OIBT REDDES, et les trois agences partenaires d'ONU-REDD sont des agences du FEM.	Les 9 Agences associées de FIP, FCPF et ONU-REDD sont également agences d'exécution du FEM et observateurs auprès du Conseil du FEM
<b>Relation à la CCNUCC</b>	Le secrétariat de la CCNUCC est observateur auprès du Sous-comité du FIP		Le secrétariat de la CCNUCC est observateur auprès du Conseil d'orientation du Programme	Le FEM est l'entité d'exécution du mécanisme financier de la CCNUCC (soit la seule

			ONU-REDD, et les trois agences partenaires d'ONU-REDD sont observateurs à la CCNUCC.  ONU-REDD alimente régulièrement la plateforme REDD+ de la CCNUCC en informations actualisées	institution REDD+ qui reçoive des instructions de la COP de la CCNUCC et lui rende compte)
<b>Cadres de planification</b>	Stratégie d'investissement (SI)	Note d'information sur le programme de préparation (R-PIN) Plan de préparation à la REDD (R-PP) Ensemble des mesures de préparation (Readiness Package) (R-Package)	Document de programme conjoint (JPD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercice national d'identification de portefeuille (NPIE)</li> <li>• Fiches d'identification des projets (FIP)</li> </ul>

	<b>Amazon Fund</b>	<b>Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo</b>	<b>Programme REDDES de l'OIBT</b>
<b>Objectif</b>	<p>i. Promouvoir et réduire le rythme de la déforestation au Brésil.</p> <p>ii. Transformer la réduction des émissions liées à la déforestation en système permettant de financer la préservation et l'utilisation durable des forêts.</p> <p>iii. Apporter la preuve de la faisabilité des mécanismes promouvant la réduction des émissions liées à la déforestation.</p>	<p>Réduire la pauvreté ;</p> <p>S'attaquer au changement climatique en réduisant, ralentissant et finalement inversant le rythme de déforestation dans le bassin du Congo.</p>	<p>L'<u>objectif général</u> de programme thématique de l'OIBT consiste à réduire la déforestation et la dégradation des forêts, de renforcer les services environnementaux et de contribuer aux conditions de vie dépendant des forêts grâce à une gestion durable des forêts tropicales, à la restauration des forêts et à d'autres activités connexes.</p> <p>L'<u>objectif spécifique</u> du Programme est le renforcement des capacités des pays en développement membres de l'OIBT et de leurs parties prenantes afin de</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) lutter contre la déforestation sans plan préétabli ;</li> <li>b) réduire la dégradation des forêts ;</li> </ol>

	iv. Conférer plus de valeur à la forêt qu'à ses autres usages.		<ul style="list-style-type: none"> <li>c) maintenir et renforcer l'atténuation du changement climatique et d'autres services environnementaux associés aux forêts tropicales ;</li> <li>d) contribuer à la durabilité et au bien-être sociaux et économiques des communautés dépendant des forêts en valorisant les forêts par des activités de restauration et de réhabilitation, ainsi que des paiements pour services environnementaux forestiers ; et</li> <li>e) appuyer l'adaptation et la résilience des forêts tropicales aux effets néfastes du changement climatique et à l'empreinte humaine.</li> </ul>
<b>Pays ciblés</b>	Le Brésil (possibilité de consacrer jusqu'à 20% des fonds à des projets de suivi dans d'autres pays forestiers tropicaux).	RDC, Congo, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Guinée équatoriale, Gabon, Rwanda, Burundi, Sao Tomé	Tous les pays en développement membres de l'OIBT en <u>Afrique</u> (Cameroun, République centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, RDC, Égypte, Gabon, Ghana, Libéria, Nigéria, Togo) ; <u>Asie et Pacifique</u> (Cambodge, Fidji, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Népal, PNG, Philippines, Thaïlande et Vanuatu) ; et en <u>Amérique latine et Caraïbes</u> ( Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guatemala, Guyane, Honduras, Mexique, Panama, Pérou, Suriname, TTB et Venezuela)
<b>Gouvernance</b> - Organe délibérant	Direction adjointe du Conseil d'administration de la BNDES sous l'autorité du Comité d'orientation de l'Amazon Fund	Conseil de gouvernance réunissant : 2 coprésidents du Fonds 1 représentant de la BAfD 1 représentant des bailleurs 1 représentant de la société civile de la région Le président de la COMIFAC Le Secrétaire général de la CEEAC	Comité consultatif du programme thématique (composé de représentants des pays consommateurs et producteurs et d'un représentant du secrétariat de l'OIBT). Par le biais du secrétariat de l'OIBT, le TPAC répond au Conseil international des bois tropicaux (CIBT).
- Observateurs	s/o	- Secrétaire exécutif de la COMIFAC	s/o

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- un représentant du PNUE</li> <li>- un autre représentant des bailleurs</li> <li>- le facilitateur du Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo</li> </ul>	
- Agences associées	Entités nationales (niveaux fédéral, étatique et municipal ; PPP, ONG)	BAfD	Les propositions sont soumises au REDDES par le point de contact officiel de l'OIBT dans le pays membre. Toute organisation du pays membre peut présenter une proposition après approbation et transfert par l'intermédiaire du point de contact officiel.
<b>Financement</b>	1 milliard de dollars (engagé) sur les 4-7 prochaines années par la Norvège. 18 milliards d'euros (engagés) par l'Allemagne.	115 millions d'euros engagés sur 3 ans	18 millions de dollars sur une période de 3 ans
<b>Contributeurs</b>	Norvège	UK et Norvège	Norvège, Japon, Suisse, Suède, États-Unis
<b>Modalités de financement</b>	Financements subventionnés.	Subventions	Subventions des petits projets (jusqu'à 150 000 dollars), de pré-projets et de projets (valeur variable, en moyenne 680 000 dollars). En outre, jusqu'à 3% du total des fonds REDDES sont consacrés à la formulation de projets de soutien à la demande d'un pays membre de l'OIBT.
<b>Situation</b>	En cours d'application	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 accords de subvention approuvés et premiers décaissements</li> <li>- 5 accords de subvention en cours de traitement</li> <li>- 420 demandes en cours d'examen</li> </ul>	En cours d'application (Brésil, Chine, RDC, Ghana, Guatemala, Guyane, Indonésie et Pérou)

<b>Coordination avec d'autres mécanismes REDD+</b>	s/o	<p>ONU-REDD est observateur auprès du Conseil de gouvernance du CBFF</p> <p>Le CBFF est observateur auprès du Conseil d'orientation d'ONU-REDD</p>	Le projet REDDES en RDC est mis en œuvre en étroite coordination avec, et avec le soutien du Programme ONU-REDD dans le pays.
<b>Relation à la CCNUCC</b>	s/o		En cas de besoin, appui aux pays-membres de l'OIBT pour la préparation de rapports à la CCNUCC.
<b>Cadres de planification</b>	<p>Plan Amazonie durable</p> <p>Plan d'action pour prévenir et limiter la déforestation en Amazonie</p>	<p>Stratégie CBFF</p> <p>Plan de Convergence de la COMIFAC</p>	Plan d'action 2008-2011 du OIBT et document de programme thématique (tous deux disponibles sur <a href="http://www.itto.int">www.itto.int</a> )
<b>Orientation méthodologique MRV</b>	<p>Méthodologie de calcul pour la réduction des émissions dans l'année : reposant sur les comparaisons entre moyennes historiques des émissions au cours de la dernière décennie et celles de l'année en question.</p> <p>La moyenne historique des émissions pour une période décennale est révisée tous les 5 ans.</p> <p>Les émissions sont calculées sur le taux de déforestation par hectare dans l'année, pour 100 tonnes de COeq par hectare.</p>		Le projet REDDES est recommandé pour l'utilisation des lignes directrices du GIEC et les principes directeurs applicables à la norme VCS (Voluntary Carbon Standard) pour le MRV lié au carbone ; en complément des systèmes de suivi, d'évaluation, d'élaboration de rapports et d'audit de l'OIBT.

## Annexe 2 – Sigles

CARS	Système de registres d'actifs carbone
CBFF	Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique
CLPC	Consentement libre, préalable et en connaissance de cause
COP	Conférence des Parties
ERPA	Contrat de paiement des réductions d'émission
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCPF CF	Fonds Carbone du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
FCPF RF	Fonds de préparation ( <i>Readiness Fund</i> ) du FCPF
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIC	Fonds d'investissement climatique
FIP	Programme d'investissement forestier
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
INPE	Institut national brésilien pour la recherche spatiale
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MRV	Mesure, Rapportage et Vérification
NICFI	Initiative Norvégienne Climat et Forêt
ONU-REDD	Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
PI	Peuples autochtones
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
R-Package	Ensemble des mesures de préparation (Readiness Package)
R-PP	Plan de préparation à la REDD
SI	Stratégie d'investissement
UNDRIP	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
UNEP-WCMC	Programme des Nations Unies pour l'environnement - Centre de surveillance de la conservation de la nature